

VIE ASSOCIATIVE

Approbation d'une convention de mise à disposition du gymnase Jean-Jacques Rousseau

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis février 2005, la municipalité a engagé un travail de réflexion sur la création d'une mosquée à Ivry ; cette demande s'étant exprimée lors des Assises de la ville et étant portée par un collectif d'associations.

Dans un premier temps, ce travail s'est traduit par la mise à disposition ponctuelle de salles. A l'occasion du dernier Ramadan, une première convention a été signée concernant la mise à disposition du gymnase Jean-Jacques Rousseau sis 42, rue Jean-Jacques Rousseau.

Au terme de la période du Ramadan, la restitution du gymnase (prévue par la convention) n'ayant pas été effective, cela a généré une période de tension entre le collectif et la municipalité.

Le maire a souhaité la reprise du dialogue et a constitué un groupe de travail représentatif de l'ensemble des groupes politiques du conseil municipal.

Au terme d'une réflexion commune, il a été décidé de régulariser la situation par la signature d'une convention de mise à disposition du gymnase.

Le groupe de travail a cependant demandé que l'association, intitulée « Collectif des associations d'Ivry », change de nom afin de ne pas générer d'ambiguïté sur son objet. L'association s'intitule désormais « Collectif An Nour » qui signifie lumière en Arabe.

Hormis les aspects juridiques et réglementaires, la convention soumise à l'approbation du conseil municipal rappelle que la mise à disposition d'un équipement public, à des fins notamment culturelles, ne peut constituer une situation durable. Il est clair que le renouvellement de la convention, pour une durée de six mois, devra être l'occasion d'approfondir la réflexion sur la création d'une véritable mosquée à Ivry ; cela étant la seule solution pouvant garantir l'autonomie des Musulmans dans la pratique de leur culte.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la convention de mise à disposition du gymnase Jean-Jacques Rousseau à conclure avec le « Collectif An Nour ».

PJ : - convention

VIE ASSOCIATIVE

Approbation d'une convention de mise à disposition du gymnase Jean-Jacques Rousseau

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2122-1 et suivants,

considérant que, depuis février 2005, la municipalité a engagé un travail de réflexion sur la création d'une mosquée à Ivry (cette demande s'étant exprimée lors des Assises de la ville et étant portée par un collectif d'associations),

considérant que parallèlement à ce travail, il est nécessaire de répondre transitoirement aux besoins exprimés par les participants du culte musulman à Ivry,

considérant qu'un dialogue constructif est désormais établi entre la municipalité et l'association « Collectif An Nour » pour fixer les engagements réciproques quant à l'utilisation d'un local,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

ARRETE

(33 voix pour, 5 abstentions et 2 contre)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention à passer avec l'association « Collectif An Nour » concernant la mise à disposition du gymnase Jean-Jacques Rousseau sis 42, rue Jean-Jacques Rousseau à Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 SEPTEMBRE 2006